

Obligations comptables, procrastinez malin

En ce début d'année, vous savez qu'il vous faudra vous préoccuper de votre comptabilité. Pourtant, vous retardez l'échéance jusqu'au dernier moment. Chaque année, c'est la même chose. Nous sommes tous des procrastinateurs. Pour que la procrastination¹ reste un plaisir, évitez la culpabilité et le stress de la dernière minute. Voici en rappel les principales échéances à ne remplir ni trop tôt ni trop tard! Conservez précieusement cet article et rayez chaque étape au fur et à mesure. Vous verrez comme on se sent plus léger!

PAR LUC LEESCO



Les obligations comptables
sont les "devoirs"
des grandes personnes!

CRÉDIT PHOTO ©SHUTTERSTOCK

Vos obligations

/ Janvier

• **Mise à jour comptable.** Vous avez suivi nos conseils, votre comptabilité est déjà à jour en ne faisant presque rien sauf à jeter un coup d'œil par internet sur votre relevé bancaire. Vous avez ainsi déjà une idée précise de vos résultats².

Sinon c'est le moment de faire la mise à jour, ou de la faire faire, de retrouver vos pièces, de les transmettre, de répondre aux questions, etc. vous connaissez la musique! Même si vous avez "un comptable qui fait tout" ce sera quand même

une corvée. Raison de plus pour vous en acquitter au plus tôt et de prendre la bonne méthode pour cette nouvelle année.

• **Révision de vos comptes.** Votre dernier relevé bancaire exploité, votre tenue faite, vous devez aller dans votre comptabilité pour examiner chaque compte d'un œil critique pour savoir s'il n'abrite pas d'intrus (des dépenses personnelles dans un compte de frais professionnels par exemple) ou de manque (le paiement d'une charge qui se serait cachée par erreur ailleurs par exemple); c'est l'occasion du grand ménage (le reclassement). C'est surtout celle pour faire

un examen critique de votre gestion en vous posant la question: est-ce que cette dépense est bien utile pour l'exercice de mon activité ou au contraire n'aurait-il pas été utile d'effectuer telle dépense pour améliorer ma gestion?

D'une corvée qui ne vous sert à rien la comptabilité devient pour vous un outil de gestion familial et efficace. Sinon vous restez aveugle et confiez votre destin à une canne blanche.

• **Frais mixtes.** La révision, c'est aussi l'occasion de relever les frais "mixtes" c'est-à-dire des frais payés par votre cabinet mais dont

une partie est personnelle. Évaluez et notez le pourcentage à réintégrer pour la 2035.

Vous avez le droit de déduire des frais de blanchissage. Pour éviter de les oublier en 2016, mettez en place un virement automatique mensuel dès janvier de votre compte professionnel vers votre compte personnel.

• **Les comptes de votre société civile de moyens (SCM) : la 2036.** Si vous êtes membre d'une SCM, il vous faudra aussi dès janvier établir ou faire établir sa déclaration de résultats (2036 obligatoire) car vous devrez intégrer votre quote part de frais à votre propre comptabilité.

• **Indemnités kilométriques (IK) ou frais réels ?** Avant de commencer vos comptes 2016 (eh oui la vie continue !), il vous faut choisir en ce début d'année entre IK et frais réels pour votre véhicule. Pour cela, comparez votre compte 108100 (voiture) avec une estimation des IK qui pourrait être envisagée pour 2016. En cas d'incertitude préférez les IK du fait de leur simplicité (ni de notes ou factures à conserver, ni de plus-value à la sortie) et votre temps est précieux.

• **VISA fiscal.** C'est le moment de choisir la solution la plus agréable pour ne pas subir la majoration des 25 % sur votre revenu imposable sans l'intervention d'une association de gestion agréée (AGA), d'autant que suite aux recommandations de la Cour des comptes les exigences de contrôle vont très probablement être augmentées ce qui devrait être chronophage pour vous et les AGA.

• **Autres décisions.** Selon votre pratique vous pouvez être amené à prendre certaines décisions comme celle d'affecter une partie de votre habitation pour votre activité professionnelle. Ces décisions sont prises au moment de l'acquisition ou de la réalisation de travaux, ou de la mise en société.

/ Février

C'est le mois où vous allez finir de récolter les derniers justificatifs indispensables. Vous avez ouvert une pochette à cet effet. Vous avez collecté des justificatifs en cours d'année, les derniers vont arriver ce mois. Pour gagner du temps vous ne les exploiterez en une seule fois que lorsque vous les aurez tous récoltés.

- **Déclaration SCM** si ce n'est pas vous qui l'établissez (voir ci-dessus);
- **attestation Madelin** de votre assureur. Seules les attestations permettent de profiter de l'avantage fiscal. Rappelons que c'est en cours d'année



- qu'il faut optimiser votre couverture sociale et votre fiscalité;
- **relevé SNIR** (Système national inter-régimes);
- **copie de votre carte grise et facture d'acquisition de votre véhicule** si vous en avez changé;
- **relevé de vos kilomètres professionnels**;
- **factures d'investissements** (supérieures à 600€ TTC);
- **nouveaux emprunts** (tableaux d'amortissement fournis par le banquier)
- **copie des avis Urssaf** (recto et verso!) reçus et mis de côté en cours d'année (reçu aux environs d'octobre);
- **copie des décomptes Carpimko**;
- **liste des chèques émis ou reçus fin décembre et non passés** sur le relevé bancaire de décembre.

Important : si vous transmettez des documents à un tiers par courrier, éviter les originaux; la perte de votre pli par la poste reste toujours possible même en recommandé! Mieux encore, scannez ces justificatifs (recto et verso) et transmettez-les par email.

/ Mars

Vous avez désormais tous vos éléments pour attaquer votre 2035. C'est le moment de vous y mettre ou de les transmettre à votre comptable. Si vous avez tout récolté cela ne vous demandera pas bien longtemps.

Attention, depuis 2014 cette déclaration comme les autres est obligatoirement dématérialisée. Il vous faut donc un logiciel adapté à cet effet (comme FNI Compta par exemple).

/ Avril

- **Votre 2035 dématérialisée est télétransmise.**

- **DAS2 :** déclaration des honoraires, commissions et courtages.
- **2044 :** déclaration des revenus fonciers.
- **2072 :** déclaration des revenus de votre SCL.
- **2042 :** déclaration d'impôt sur le revenu.

/ Mai

Ouf! Vous n'avez pas attendu la date coupet du 3 mai. Vous allez profiter des ponts et des beaux jours sans arrière pensée: "En mai fais ce qu'il te plaît".

Pour conclure

Pour procrastiner malin, il ne sert à rien de vouloir faire plus vite que la musique car il vous manquera quelque chose. Mais pour votre confort évitez les derniers moments fixés par les dates limites et encore plus les délais de "grâce" accordés avant que le coupet fatal des 10% ne vienne décapiter votre porte-monnaie!

¹ La procrastination: du latin pro, qui signifie « en avant » et crastinus qui signifie « du lendemain », est une tendance à remettre systématiquement au lendemain ce qui pourrait être fait le jour même. La procrastination bien organisée est une belle qualité!

² Si vous êtes abonné à FNI Compta



Luc Leesco,
expert-comptable DPLG,
commissaire aux comptes,
partenaire de FNI COMPTA
(prestations comptables
spécifiques aux infirmières libérales)